



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 12 avril 2023

PROCÈS-VERBAL

ÉLECTION DU 8^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Sous la présidence de Monsieur Bernard FATH, Président, le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection du 8^{ème} Vice-président.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuracy à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuracy à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	A		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	E		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	E	Mme PRÉVOTEAU			

* P = Présent / E = Excusé, procuracy à. / A = Absent



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 12 avril 2023

PROCÈS-VERBAL

ÉLECTION DU 8^{ème} VICE-PRÉSIDENT

ÉLECTION DU 8^{ème} VICE-PRÉSIDENTS

CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Le Conseil Communautaire a désigné quatre assesseurs :

- Bernard CHEVALIER
- Sylviane BOURRIER
- Jean-Paul GILLET
- Stéphane MÉRIAU

NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de Vice-présidents par délibération n° 2020/059 du 13 juillet 2020 a été fixé à 8.

CANDIDATURE(S) À LA FONCTION DE 8^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Il sera procédé à un scrutin particulier pour le poste de 8^{ème} Vice-président, l'élection étant organisée au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est ensuite procédé à l'élection du 8^{ème} Vice-président, sous le contrôle du bureau désigné ci-dessus et dans les conditions rappelées ci-dessus.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE Mercredi 12 avril 2023 PROCÈS-VERBAL ÉLECTION DU 8^{ème} VICE-PRÉSIDENT

8^{ème} VICE-PRÉSIDENT : RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) : 35
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- d) Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 34
- e) Majorité absolue : 17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Jean-André LEMIRE	34	Trente-quatre

La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

8^{ème} VICE-PRÉSIDENT : RÉSULTATS DU DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b) Nombre de votants (bulletins déposés)
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d) Nombre de suffrages exprimés [b-c]
- e) Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres

La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mercredi 12 avril 2023
PROCÈS-VERBAL
ÉLECTION DU 8^{ème} VICE-PRÉSIDENT

8^{ème} VICE-PRÉSIDENT : RÉSULTATS DU TROISIÈME TOUR DE SCRUTIN

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b) Nombre de votants (bulletins déposés)
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d) Nombre de suffrages exprimés [b-c]
- e) Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres

La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

